

République Française  
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN-SUR-ROË

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016 À 20H00

---

**Nombre de conseillers : 15**

**Conseillers en exercice : 13**

**Date de convocation : 1<sup>er</sup> septembre 2016**

**Date d'affichage : 1<sup>er</sup> septembre 2016**

L'an deux mil seize, le premier septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du premier septembre deux mil seize, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

**Étaient présents** : Messieurs GUILLET Vincent et BRIQUET Alain ; Mesdames RENAULT Patricia et CHEVILLARD Pascale, Adjointes ;  
Mesdames GUINEHEUX Anne-Sophie et BROSSEAU Marylène ;  
Messieurs GESLIN Stéphane, POIRIER Mathieu, PAILLARD Michel, HENRY Damien et BRETON Raphaël.

*(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

**Absent excusé** : Monsieur DEMINGUET Éric.

**Secrétaire** : Madame GUINEHEUX Anne-Sophie a été nommée secrétaire de séance.  
*(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

---

### **ORDRE DU JOUR** :

- 1°) Rapport du S.D.I.S 2016 / Bornes incendie
- 2°) Modification du règlement intérieur du Cimetière communal
- 3°) Personnel communal / Attribution de la prime de fin d'année 2016
- 4°) Accueil des Gens du Voyage
- 5°) École publique / Devis pour le remplacement d'un radiateur
- 6°) Rénovation du secrétariat de mairie / Devis travaux électriques
- 7°) Recensement de la population 2017 / Recrutement d'agents recenseurs
- 8°) Droit de préemption urbain / Route de Congrier
- 9°) Droit de préemption urbain / Lotissement de la Charmille
- 10°) Lotissement de la Brunetière / Vente de la parcelle n°10
- 11°) Lotissement des Marronniers / Vente de la parcelle n°8
- 12°) Décisions Modificatives Budgétaires n°5 / Budget principal

Questions diverses

---

### **APPROBATION du PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du 28 JUILLET 2016**

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 28 juillet 2016 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

---

**2016-098 : APPROBATION du RAPPORT du S.D.I.S - ANNÉE 2016.**

Monsieur BRIQUET Alain, Deuxième Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le rapport du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Mayenne (S.D.I.S), concernant le contrôle en matière de visibilité, d'accessibilité et de manœuvrabilité (mise en eau et contrôle de l'étanchéité) des poteaux d'incendie.

L'inspection des poteaux d'incendie a eu lieu le 4 mai 2016. Le rapport a été établi le 25 juillet 2016 par le S.D.I.S et transmis en la mairie de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË le 4 août 2016. Certains poteaux incendie présentent des observations telles que des capots cassés ou encore des joints usés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BRIQUET Alain, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**PREND** acte du rapport du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Mayenne (S.D.I.S) ;

**CHARGE** Monsieur le Maire d'informer le S.D.I.S de l'approbation de ce rapport annuel 2016 ;

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de contacter des entreprises spécialisées pour établir des devis permettant la mise en conformité des poteaux d'incendie présents sur la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË.

---

**2016-099 : MODIFICATION du RÈGLEMENT INTÉRIEUR du CIMETIÈRE COMMUNAL.**

Madame CHEVILLARD Pascale, Quatrième Adjointe en charge du cimetière rappelle aux membres du Conseil Municipal que par les délibérations n°DCM2016-055 et DCM2016-056, il a été instauré un règlement intérieur au cimetière communal ainsi que pour le Jardin du Souvenir et le Columbarium, approuvé par les services de la Sous-préfecture de CHÂTEAU-GONTIER (Mayenne), le 27 avril 2016.

Il s'avère qu'il n'a pas été fait d'articles concernant les cavurnes dont il est possible d'acquérir une concession dans le cimetière communal de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË.

Madame CHEVILLARD Pascale propose d'ajouter des articles sur cette possibilité d'inhumation, au règlement du columbarium et du Jardin du Souvenir, établi le 21 avril 2016. Elle expose ainsi les différents points à ajouter à ces articles :

- Choix des plaques recouvrant la cavurne
- Durée des concessions
- Travaux de marbrerie effectués par une entreprise de pompes funèbres agréée

Après avoir entendu l'exposé de Madame CHEVILLARD Pascale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de modifier le règlement intérieur du Jardin du Souvenir et du Columbarium tel que définit le 21 avril 2016 en y incluant des articles concernant le règlement des cavurnes ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

**2016-100 : ATTRIBUTION de la PRIME de FIN d'ANNÉE 2016 pour le PERSONNEL COMMUNAL.**

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée délibérante le versement de la prime de fin d'année au personnel communal.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions, notamment la réévaluation du montant alloué de 0,1749% par rapport à l'année 2015 (correspondant à l'évolution de l'indice I.N.S.E.E des prix à la consommation), l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne en date du 20 mai 2016, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**ATTRIBUE** la prime de fin d'année au personnel titulaire ainsi qu'au personnel non titulaire dans le cadre du régime indemnitaire applicable à cette catégorie de personne, en fonction de leur temps de travail, ainsi que le personnel de remplacement ;

**ACCORTE** la réévaluation de la somme versée aux agents par rapport à l'année 2015, à hauteur de 0,1749% ;

**FIXE** le montant de la prime au titre de l'année 2016 à **939€24** net par agent à temps complet et au prorata du temps de travail pour le personnel à temps non complet ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de rédiger l'arrêté municipal octroyant cette prime au personnel communal ;

**FIXE** les modalités de versement comme suit : mois de Novembre 2016.

---

**2016-101 : ACCUEIL des GENS du VOYAGE sur la COMMUNE de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË.**

Monsieur GUILLET Vincent, Premier Adjoint au Maire, expose aux membres de l'Assemblée délibérante la problématique concernant l'accueil des Gens du Voyage sur le territoire communal.

Il donne lecture aux membres du Conseil Municipal de l'arrêté municipal permanent n°2016/01, portant réglementation du stationnement des Gens du Voyage sur le territoire de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË ainsi que sur l'interdiction de stationner en dehors de l'Aire d'Accueil Intercommunale de la Communauté de Communes du Pays de CRAON (Mayenne).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** d'interdire l'installation de personnes faisant partie de la Communauté des Gens du Voyage, sur l'ensemble du territoire communal suite au transfert de la compétence par la Commune à la Communauté de Communes du Pays de CRAON (Mayenne) ;

**DEMANDE** à ce que ces personnes s'installent sur l'Aire d'Accueil Intercommunale de la Communauté de Communes du Pays de CRAON (Mayenne) à CRAON (Mayenne), prévue à cet effet ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prévenir les services de Gendarmerie Nationale en cas de dégradation ou d'installation fortuite ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services de la Gendarmerie Nationale de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË et de CRAON.

---

**2016-102 : DEVIS pour le REMPLACEMENT d'un RADIATEUR à l'ÉCOLE PUBLIQUE.**

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée délibérante qu'il convient de remplacer le radiateur dans une classe de l'école publique.

Plusieurs entreprises spécialisées ont été contactées afin de proposer des offres commerciales.

L'entreprise CHAUSSÉE-BÉNARD, basée à RENAZÉ (Mayenne), Zone Artisanale de Lourzais, 5, allée Jules Verne a répondu à l'offre, avec un devis d'un montant de 2 236€06 (H.T) soit 2 683€27 (T.T.C).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**ACCEPTE** le devis de l'Entreprise CHAUSSÉE-BÉNARD, basée à RENAZÉ (Mayenne), Zone Artisanale de Lourzais, 5, allée Jules Verne pour un montant de 2 236€06 (H.T) soit 2 683€27 (T.T.C) ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise CHAUSSÉE-BÉNARD ;

**CHARGE** Monsieur le Maire d'imputer cette somme au Budget Primitif 2016 de la Commune, sur le compte 2158 de la section d'Investissement ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

---

**2016-103 : DEVIS pour TRAVAUX d'ÉLECTRICITÉ - RÉNOVATION du SECRÉTARIAT de MAIRIE.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de procéder à la rénovation du secrétariat de mairie.

Dans cette perspective, des travaux d'électricité devront être engagés, tels que changement des prises de courant, mise en place d'une baie de brassage...

Plusieurs entreprises spécialisées ont été contactées afin de proposer des offres commerciales.

L'entreprise CHAUSSÉE-BÉNARD, basée à RENAZÉ (Mayenne), Zone Artisanale de Lourzais, 5, allée Jules Verne a répondu à l'offre, avec un devis d'un montant de 3 475€51 (H.T) soit 4 170€61 (T.T.C).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**ACCEPTE** le devis de l'Entreprise CHAUSSÉE-BÉNARD, basée à RENAZÉ (Mayenne), Zone Artisanale de Lourzais, 5, allée Jules Verne pour un montant de 3 475€51 (H.T) soit 4 170€61 (T.T.C) ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise CHAUSSÉE-BÉNARD ;

**CHARGE** Monsieur le Maire d'imputer cette somme au Budget Primitif 2016 de la Commune, sur le compte 2313/940 de la section d'Investissement ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

---

**2016-104 : RECRUTEMENT d'AGENTS RECENSEURS.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le Décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le Décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des Communes pour le besoin de recensement de la population ;

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population de SINT-AIGNAN-SUR-ROË en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** la création de deux (2) postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2017 ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'Institut Nationale de la Statistique et des Études Économiques (I.N.S.E.E) de NANTES (Loire-Atlantique) ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON (Mayenne) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

---

**2016-105 : DROIT de PRÉEMPTION URBAIN - Route de Congrier.**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Rémi ARNAUDJOUAN, Notaire à POUANCÉ (Maine-et-Loire), en date 7 septembre 2016, concernant la parcelle suivante :

→ section ZP n°185, d'une superficie de 1 193m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de renoncer au Droit de Prémption dont dispose la Commune.

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Maître Rémi ARNAUDJOUAN.

---

**2016-106 : DROIT de PRÉEMPTION URBAIN - Lotissement de la Charmille.**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Claude JAMOIS, Notaire à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), en date 29 août 2016, concernant la parcelle suivante :

→ section ZR n°73, d'une superficie de 906m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de renoncer au Droit de Prémption dont dispose la Commune.

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Maître Claude JAMOIS.

**2016-107 : LOTISSEMENT de la BRUNETIÈRE - VENTE de la PARCELLE CONSTITUANT le LOT n°10 à Madame JEULAND Sandrine.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Madame JEULAND Sandrine, domiciliée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), 17, rue de l'Étang en date du 2 septembre 2016, quant à son souhait d'acquérir une parcelle de terrain située au lotissement de la Brunetière en vue d'y faire bâtir sa maison principale d'habitation.

Le choix de Madame JEULAND Sandrine s'est porté sur la parcelle constituant le lot n°10 dudit lotissement de la Brunetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** la vente de la parcelle constituant le lot n°10 du lotissement de la Brunetière ;

**DÉCIDE** de vendre à Madame JEULAND Sandrine, Marina, Sylvie, née le 28 septembre 1975 à VITRÉ (Ille-et-Vilaine), domiciliée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), 17, rue de l'Étang, la parcelle constituant le lot n°10 du lotissement de la Brunetière, cadastrée ZP 224, d'une contenance de 7 ares et 06 centiares, située 18, lotissement de la Brunetière, moyennant le prix principal de 11<sup>€</sup>96 T.T.C le mètre carré de terrain, soit un total de **huit mille quatre cent quarante trois euros et soixante-seize centimes** (8 443<sup>€</sup>76) dont 1 271<sup>€</sup>36 de T.V.A sur marge ;

**STIPULE** que ce prix est payable comptant le jour de la signature de l'acte notarié et que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur ;

**DÉSIGNE** Monsieur PÈNE Loïc, Maire, pour signer en l'étude de Maître JAMOIS Claude, Notaire à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), Route de Congrier, l'acte notarié de vente à intervenir et toutes pièces concernant cette aliénation.

---

**2016-108 : LOTISSEMENT des MARRONNIERS - VENTE de la PARCELLE CONSTITUANT le LOT n°8 à Monsieur RICOUS Raynald.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur RICOUS Raynald, domicilié à MÉNIL (Mayenne), "Les Gaucheraies" en date du 25 juillet 2016, quant à son souhait d'acquérir une parcelle de terrain située au lotissement des Marronniers en vue d'y faire bâtir sa maison principale d'habitation.

Le choix de Monsieur RICOUS Raynald s'est porté sur la parcelle constituant le lot n°8 dudit lotissement des Marronniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** la vente de la parcelle constituant le lot n°8 du lotissement des Marronniers ;

**DÉCIDE** de vendre à Monsieur RICOUS Raynald, Laurent, Daniel, né le 12 février 1987 à CHÂTEAU-GONTIER (Mayenne), domicilié à MÉNIL (Mayenne), "Les Gaucheraies" la parcelle constituant le lot n°8 du lotissement des Marronniers, cadastrée ZP 266, d'une contenance de 4 ares et 70 centiares, située 10, rue des Marronniers, moyennant le prix principal de 15<sup>€</sup>50 T.T.C le mètre carré de terrain, soit un total de **sept mille deux cent quatre-vingt cinq euros** (7 285<sup>€</sup>00), dont 1 148<sup>€</sup>75 de T.V.A sur marge ;

**STIPULE** que ce prix est payable comptant le jour de la signature de l'acte notarié et que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur ;

**DÉSIGNE** Monsieur PÈNE Loïc, Maire, pour signer en l'étude de Maître JAMOIS Claude, Notaire à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), Route de Congrier, l'acte notarié de vente à intervenir et toutes pièces concernant cette aliénation.

**2016-109 : DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES n°5 - Budget Principal.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au Budget Primitif 2016 sont soit insuffisants, soit mal crédités ou non inscrits et qu'il est nécessaire de voter les modifications suivantes :

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
041	13	13141	Communes membres du GFP	+3 571€76
	20	2031	Frais d'études	-3 571€76
	020	020	Dépenses imprévues	-3 571€76
041	13	1331	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux corporelles	+3 571€76

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**ADOpte** les modifications budgétaires susmentionnées ;

**CHARGE** Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

**QUESTIONS DIVERSES**

● **Révision du Plan Local d'Urbanisme** : Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) aux Personnes Publiques Associées (P.P.A) ayant eu lieu le jeudi 8 septembre à 14h30. À la suite de cette réunion, une série de réunions, dont une réunion publique qui aura lieu le jeudi 13 octobre 2016 à 20h00, se dérouleront concernant notamment les règlements des différentes zones.

● **Personnel communal** : Madame RENAULT Patricia, Troisième Adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal la nouvelle organisation des agents affectés aux affaires scolaires (Cantine, Garderie, T.A.P) pour l'année scolaire 2016-2017.

● **Lotissement du Chêne** : Monsieur le Maire rappelle la décision prise par le Conseil Municipal lors de la séance du 24 septembre 2009, concernant l'entretien des haies des logements de Mayenne Habitat, stipulant la prise en charge par les locataires et non plus par le personnel communal, de la taille des massifs arboricoles. Un courrier sera envoyé aux locataires des logements de Mayenne Habitat pour rappeler l'obligation qui leur incombe.

● **Réseau d'Assainissement / Lotissement du Chêne** : Monsieur le Maire rappelle également les problèmes d'assainissements au lotissement du Chêne. Des passages vidéo ont été effectués par l'entreprise BOUVIER-BRICAUD. Il conviendra de contacter Mayenne Habitat pour donner suite aux résolutions de ces problèmes.

● **Formation aux Premiers secours** : Monsieur le Maire et Madame RENAULT Patricia, Troisième Adjointe en charge des Affaires scolaires, informent le Conseil Municipal qu'une formation aux premiers secours se déroulera les 28 et 31 octobre 2016, pour les agents de l'école l'ayant souhaité. Cette session de formation sera commune avec les agents de la

Commune de CONGRIER avec qui la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË est en mutualisation sur le plan périscolaire.

● **Lotissement des Jardins** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée des acquisitions de terrain constituant le futur lotissement des Jardins. Une réunion de la Commission se réunira le jeudi 29 septembre 2016 à 19h00.

● **Projets 2017** : Le Conseil Municipal aborde les projets de l'année 2017 de façon non exhaustive. Sont mentionnés :

- Continuation du projet du lotissement des Jardins (acquisition des terrains)
- Accessibilité handicapés (2<sup>ème</sup> année de travaux)
- Remplacement des poteaux incendie endommagés ou cassés
- Réflexion sur l'avenir du bâtiment acquis auprès de la Communauté de Communes
- Réfection de la façade de la mairie
- Nettoyage des bâtiments communaux (Presbytère, Église,...)
- Projet d'enfouissement des réseaux rue de l'Étang

● **École publique** : Monsieur le Maire et Madame RENAULT Patricia, Troisième Adjointe en charge des Affaires scolaires annoncent la fermeture d'une classe à l'école publique. Le nombre d'enfants scolarisés est de 100 enfants de plus de 3 ans.

● **École privée** : Monsieur le Maire et Madame RENAULT Patricia, Troisième Adjointe en charge des Affaires scolaires annoncent un effectif de 61 enfants à l'École privée du Sacré-Cœur pour cette rentrée 2016-2017.

● **Cantine scolaire** : Madame CHEVILLARD Pascale, Quatrième Adjointe en charge de la cantine scolaire annoncent que 117 enfants des deux Écoles, sont inscrits à la cantine scolaire pour la rentrée 2016-2017. Il est aujourd'hui trop tôt pour faire un bilan sur le nouveau prestataire RESTORIA. Une visite des ateliers RESTORIA a été organisée le 28 août 2016 à SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU (Maine-et-Loire) pour deux agents communaux en charge de la cantine.

● **Argent de poche 2016** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois (3) garçons et trois (3) filles ont participé à l'opération Argent de poche lors de la dernière semaine d'août. Ils ont participé au ménage des salles de classes de l'école publique avant la rentrée scolaire de septembre.

● **Réhabilitation des réseaux d'assainissement / Zone de la Charmille et rue Letort** : Monsieur le Maire et la commission assainissement dressent le compte-rendu de la réunion de travail ayant eu lieu le 7 septembre 2016 à 14h00 avec les entreprises S.C.E (bureau d'études) et AREHA (travaux de réhabilitation). Les travaux doivent commencer sous quinze jours.

● **Lotissement des Marronniers** : Monsieur le Maire et la commission lotissement annoncent la réception des travaux de viabilisation effectués au lotissement des Marronniers. Cette réception a eu lieu le 6 septembre 2016. Monsieur le Maire ajoute que le bornage définitif des lots a été effectué par le cabinet Harry Langevin le 30 août 2016.

● **Bâtiment Communauté de Communes** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame PAPIN Maryse, spécialiste des études d'ingénierie, dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment acquis par la Commune. Cette dernière incite le Conseil Municipal à s'adresser au Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Mayenne (C.A.U.E) pour englober tous les aspects relatifs à cette réhabilitation.

● **Bulletin Communal 2016** : Madame CHEVILLARD Pascale, Troisième Adjointe en charge de la Commission du bulletin municipal fixe une première réunion de travail pour l'édition 2016, le jeudi 22 septembre 2016 à 20h00.



---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h20.

**La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Jeudi 6 Octobre 2016 à 20h00.**

---

## SIGNATURES

				<b>Absent</b>
Mr BRETON R.	Mr BRIQUET A.	Mme BROSSEAU M.	Mme CHEVILLARD P.	Mr DEMINGUET É.
	<del></del>			
Mr GESLIN S.	Mme GOUIN L.	Mr GUILLET V.	Mme GUINEHEUX A.S.	Mr HENRY D.
<del></del>				
Mr LORIER J.L.	Mr PAILLARD M.	Mr PÈNE L.	Mr POIRIER M.	Mme RENAULT P.